



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réservé à l'usage des médias
Ceci n'est pas un document officiel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE¹

Un rapport des Nations Unies identifie des solutions novatrices pour résoudre la crise de la viande de brousse

Montréal, 25 octobre 2011 – Un nouveau rapport des Nations Unies affirme que la crise dans la cueillette de la viande de brousse ne pourra se résoudre que si les gouvernements combinent de nouveaux modèles de gestion, incluant la gestion établie avec la collaboration des communautés locales, le tourisme basé chasse et les jeux d'élevage sur des ranchs, avec de nouveaux mécanismes pour la surveillance et le renforcement de la législation.

Le rapport, intitulé « Les moyens de subsistance alternatifs à l'utilisation non durable de la viande de brousse » (*Livelihood Alternatives for the Unsustainable Use of Bushmeat*) (Série technique CDB No. 60) préparé pour le Groupe de Liaison sur la viande brousse de la Convention sur la diversité biologique CDB, avec l'aide de TRAFFIC et le soutien financier de l'Union européenne, arrive à un moment où la surexploitation des mammifères, oiseaux, reptiles et amphibiens sauvages menacent de plus en plus la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance dans plusieurs pays tropicaux et subtropicaux et s'avère l'une des principale cause de perte de biodiversité. Le rapport peut être consulté en ligne au : <http://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-60-en.pdf>.

Le commerce international et domestique et souvent illégal de la viande et de d'autres parties des animaux sauvages (définis comme « viande de brousse ») croît de façon significative, remplaçant la chasse légitime de subsistance. Combinée à la croissance démographique, la pauvreté dans les zones rurales et la commotion accrue des villes, l'absence de moyens de subsistance alternatifs à la chasse et au commerce de la viande de brousse s'avère un facteur majeur élevant l'exploitation de la viande de brousse à des niveaux qui ne sont pas durables.

Les recommandations clés du rapport incluent notamment:

- La mise en place la gestion de la faune sauvages et d'autres approches de gestion de la faune sauvage tels que le tourisme basé sur la chasse et les jeux d'élevage sur des ranchs.
- L'augmentation de l'élevage du petit bétail (animaux sauvages tels les rats des roseaux élevés dans de petites fermes);
- Un soutien pour la récolte durable des produits non ligneux dérivés des forêts, à travers par exemple, à travers l'apiculture.

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

Le rapport reconnaît également le besoin de clarifier et définir les droits relatifs à la propriété foncière et à l'accès, la surveillance et la récolte de la viande de brousse.

Les conclusions sont les résultats de discussions menées par 55 experts représentant 43 gouvernements et agences des Nations Unies, d'organisations nationales et internationales ainsi que d'organisations de communautés autochtones et locales, qui se sont réunis à Nairobi du 7 au 10 juin 2011.

Les participants à la réunion ont reconnu que les approches classiques et les efforts internationaux ne réussissent pas à renverser cette tendance croissante de la récolte non durable de la viande de brousse et ont adopté un ensemble de recommandations dirigées à la communauté internationale et aux gouvernements nationaux et intervenants concernés.

Ahmed Djoghlaïf, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique a déclaré : « Je crois que cette publication encouragera l'action concrète pour freiner la perte de biodiversité, et ainsi maintenir les services écosystémiques essentiels et permettra d'améliorer la qualité de vie des populations démunies dans les pays tropicaux et subtropicaux. »

Steven Broad, directeur exécutif de TRAFFIC International a quant à lui déclaré: « L'utilisation durable des ressources de la faune sauvage peut à la fois garantir le bien-être humain et la survie à long-terme de ces espèces animales faisant l'objet de consommation par des millions d'individus dans le monde entier. Cette étude se situe au carrefour de la conservation, du développement, de la biodiversité et des moyens de subsistance humains. »

Notes aux éditeurs

La Convention sur la diversité biologique (CDB) : Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des composantes de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces pesant sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures et de procédés d'incitation, du transfert de technologies et de bonnes pratiques, et de la participation active et à part entière des parties prenantes pertinentes, incluant les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et la communauté des affaires. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, un traité supplémentaire à la Convention, vise à protéger la diversité biologique contre les risques possibles que posent les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne. Cent soixante pays et l'Union européenne sont Parties au Protocole à ce jour. Le Secrétariat de la Convention et de son Protocole de Cartagena est situé à Montréal, au Canada. Pour davantage d'informations, visitez : www.cbd.int.

TRAFFIC, le réseau de surveillance du commerce des espèces de flore et de faune sauvages, travaille afin de s'assurer que le commerce des plantes et animaux sauvages ne deviennent pas une menace à la conservation de la nature. TRAFFIC est un programme conjoint de l'UICN et la WWF. De l'information additionnelle peut être trouvée au: www.traffic.org.

Le Groupe de liaison de la CDB sur la viande de brousse : En 2008, la Conférence des Parties (CdP) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) a identifié la chasse de la viande de brousse non durable, et ses effets sur les espèces non ciblées, comme une priorité à être abordée par les Parties (décision IX/5) . En octobre 2009, le Groupe de liaison de la CDB sur la viande de brousse a tenu sa première réunion et élaboré des politiques et des recommandations internationales pour l'utilisation durable de la viande de brousse¹, sur la base des informations contenues dans le numéro 33 de la Série technique de la CDB intitulée « La conservation et l'utilisation des ressources fauniques: La crise de la viande de brousse. »² La réunion a été convoquée en collaboration avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture de l'Organisation des Nations Unies (FAO) ainsi que le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR) et le Conseil International de la chasse et de la faune (CIC). La deuxième réunion du Groupe de Liaison sur la viande de brousse a été organisée conjointement avec le Groupe de travail de la CITES de l'Afrique centrale sur la viande de brousse à Nairobi du 7 au 10 juin 2011. Le groupe se compose de plus de 50 experts de 20 pays, et plus de 20 organisations internationales, organisations non gouvernementales, et représentants des communautés autochtones et locales.

Le Groupe de liaison de la CDB sur la viande de brousse définit la viande de brousse (ou de la viande sauvage) prise par la chasse d'animaux sauvages dans des pays tropicaux et subtropicaux pour l'alimentation et à des fins non alimentaires, notamment à des fins médicinales.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec : David Ainsworth au +1 514 287 7025 ou à david.ainsworth@cbd.int; ou Johan Hedlund au +1 514 287 6670 ou à johan.hedlund@cbd.int.

¹ Le rapport complet de la réunion du Groupe de liaison sur la viande de brousse est disponible au : www.cbd.int/doc/?meeting=LGB-01

² -Série Technique de la CDB No. 33, Conservation et utilisation des ressources fauniques : la crise de la viande de brousse (2008) *sis* (2008), est disponible en anglais, français et espagnol aut www.cbd.int/ts.